



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/ED/LH

ARRETE N° 97/238
(Série A)

OBJET : Mise à disposition du 16^{ème} numéro du recueil des actes administratifs de la commune d'Yerres.

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-24, L 2122-29,

VU le Code des Communes, et notamment l'article R 121-10-1,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, et notamment son article 18,

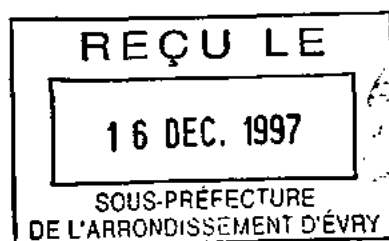
VU le décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales,

ARRETE

Article 1er : Le 16^{ème} numéro du recueil des actes administratifs (3^{ème} trimestre 1997) de la commune d'Yerres est mis à la disposition du public aux services administratifs de la mairie et de la mairie annexe.

Article 2 : Ce recueil est consultable sur place gratuitement. Il peut également être acheté (aux tarifs en vigueur : au numéro ou par abonnement).

Fait à Yerres, le 11 décembre 1997



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

210

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

